

## CONSIGNES ACCOMPAGNANT

**LA PRESENCE DE L'ACCOMPAGNANT AUPRÈS DES FEMMES ENCEINTES DANS LES MATERNITES FRANCAISES EST A NOUVEAU POSSIBLE SOUS RESERVE DE LA POSSIBILITÉ DE MISES EN ŒUVRE DES MESURES BARRIERES ET D'UN ENGAGEMENT DE L'ACCOMPAGNANT AU RESPECT DE CELUI-CI.**

### A L'ATTENTION DE L'ACCOMPAGNANT

**Votre présence est à nouveau possible pour les consultations indispensables, lors des échographies, à l'accouchement ou lors du séjour en post-partum en fonction des conditions locales.**

#### **A L'ENTREE DE LA MATERNITE :**

- La recherche de signes cliniques en faveur d'un COVID-19 sera systématiquement recherchée chez la mère et l'accompagnant.
- Port du masque pour la mère et l'accompagnant indispensable et friction des mains avec la solution hydro-alcoolique.

#### **EN SALLE DE NAISSANCE :**

les principes édictés précédemment restent les mêmes :

- Pas de sortie du père de la salle de naissance pendant toute la durée de l'accouchement sous aucun prétexte. En cas de sortie, vous devez définitivement quitter l'hôpital.
- L'accompagnant doit sonner pour aller aux toilettes
- Prévoir de quoi se nourrir : barre de céréales, eau, biscuit.....

#### **EN SUITES DE COUCHES:**

- L'accompagnant **reste confiné** auprès de la mère.
- Si le séjour est plus long ou que l'accompagnant ne peut rester dormir sur place, **une seule venue est autorisée par jour**, toute sortie est considérée comme définitive et seul un retour le lendemain peut être autorisé.
- L'accompagnant porte son **masque en permanence** et se frictionne les mains au SHA très régulièrement.
- Une durée de visite sera **limitée à des horaires bien précis**.
- Les visites sont restreintes à **une seule personne** qui reste la même depuis l'entrée jusqu'à la sortie.
- Il convient de limiter au strict minimum les objets ou aliments venant de l'extérieur qui peuvent véhiculer du virus.